

Affaires extérieures

Je voudrais aussi parler du respect des droits de l'homme sur le plan international. Le fait est qu'il existe une indifférence très répandue et même du mépris à l'égard des droits de l'homme dans bien des régions du monde aujourd'hui. Amnesty International a reçu le prix Nobel de la paix pour l'année 1977. L'organisme a déclaré:

«La torture, approuvée par l'État, est encore pratiquée dans un nombre incroyable de pays, malgré la déclaration récemment adoptée par les Nations Unies contre le recours à la torture sous toutes ses formes.»

Cette atteinte aux droits de l'homme est totalement inacceptable pour la plupart des Canadiens. Grâce au très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), dont l'intervention a par ailleurs grandement contribué à la tenue du premier débat complet proposé depuis 17 ans par le gouvernement sur la politique étrangère, notre parti ainsi que le Parlement tout entier ont démontré leur volonté de protéger les droits de l'homme au Canada. Je veux parler de l'adoption de la Déclaration canadienne des droits. Nous appuyons pleinement la déclaration des Nations Unies sur les droits de la personne ainsi que les conventions sur les droits sociaux, politiques et économiques.

Nous déclarons soutenir fermement les groupes religieux et ethniques qui sont privés de leurs droits civils ou politiques ou qui se voient refuser justice sur le plan social, économique ou culturel, et nous approuvons naturellement les dispositions des Accords d'Helsinki sur les droits de la personne. Nous appuyons également les garanties énoncées lors de la conférence de Belgrade en 1977 en vue de leur application et nous sommes heureux de l'attitude que le Canada a prise à cet égard. J'insiste auprès du ministre, persuadé qu'il sera d'accord avec moi, pour dire qu'il ne suffit pas de s'ériger en défenseur de ces droits à une conférence. La politique étrangère du Canada doit accorder une plus grande priorité à la protection et au progrès des droits de la personne sur le plan international. Dans ses rapports avec des gouvernements étrangers, le gouvernement canadien devrait soulever, chaque fois que cela est possible, la question de la réunification des familles et celle de la persécution des dissidents non violents.

Le gouvernement canadien devrait toujours veiller à ce que les gens de toute race et de toute confession jouissent pleinement de leur droits fondamentaux et notamment de la liberté d'émigration et de la liberté d'expression politique. Enfin, le Canada devrait continuer à accueillir des réfugiés qui sont victimes de l'oppression d'autres pays. Il est totalement contraire aux droits fondamentaux de l'homme de laisser des réfugiés en permanence dans des camps.

Des voix: Bravo!

M. Clark: J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet de la réglementation des armes. La menace la plus terrible qui pèse sur le monde est celle d'un conflit atomique. Au moins six pays possèdent maintenant la bombe atomique. Par ailleurs, deux douzaines de pays ou davantage sont maintenant sur le point de pouvoir produire, grâce à leur programme énergétique, les éléments qui leur permettraient de produire des milliers de bombes atomique s'ils le voulaient. Voilà où nous en sommes à l'heure actuelle.

● (1712)

La situation est déjà grave, mais elle s'aggrave inévitablement à mesure que s'étendra la capacité nucléaire. La possibilité d'accidents, l'interprétation erronée des ordres, le vol d'ar-

[M. Clark.]

mes atomiques, le terrorisme et le chantage nucléaire se multiplieront considérablement dans un monde où il y a prolifération atomique. En outre, il y a un élément important d'imprévisibilité dans le régime d'équilibre des forces de dissuasion qui comporte un nombre sensiblement accru de puissances nucléaires, chacune poussée par des ambitions géopolitiques différentes et dotée de moyens militaires et technologiques.

La session spéciale de l'ONU sur le désarmement au printemps de 1978 fournira une autre occasion de réaliser certains progrès dans ce domaine de la première importance. Les parlementaires seront intéressés d'apprendre quelles propositions précises le Canada soumettra ou appuiera à cette session. De fait, je crois pouvoir dire au nom des collègues de mon parti que nous serions disposés à participer à la rédaction préalable de ces propositions. Nous croyons que le gouvernement canadien doit aux Canadiens de jouer un rôle efficace en vue de régler ce problème de l'armement qui touche toute l'humanité.

Le ministre a souligné—cela n'a échappé à personne—que c'est la première fois depuis quelque dix-sept ans que la Chambre des communes consacre deux jours à un débat sur les affaires extérieures. Nous avons également discuté de beaucoup d'autres sujets, très souvent grâce aux initiatives de mon parti. Tous reconnaissent que le débat d'aujourd'hui sur les affaires extérieures constitue une interruption très salutaire dans les affaires courantes du Parlement. Mais il faut dire—et il faut le dire bien haut—que les questions d'intérêt international devraient être plus souvent au centre des discussions à la Chambre. Nos politiques et les décisions prises en fonction d'elles s'en ressentiraient avantageusement, parce que les Canadiens, nous avons pu le constater en de nombreuses occasions, ont des idées beaucoup plus nettes et arrêtées sur des questions comme la discrimination et la non-prolifération des armements nucléaires que le gouvernement et ses conseillers en ces matières ont tenté de le faire croire. Donc, non seulement se serait bon pour notre politique, mais cela obligerait le Parlement à en discuter plus souvent. A mon avis, ce serait également bon pour le pays.

Il fut un temps, il n'y a pas de cela très longtemps, certes pas vingt ans en tout cas, où la politique étrangère du Canada servait de puissant moyen d'expression à l'idéalisme de toute une génération de Canadiens. En dépit des distances et des autres barrières qui les séparaient, les Canadiens trouvaient néanmoins un facteur d'unité dans les questions de politique internationale et le rôle que le Canada devrait jouer dans le monde. Les relations internationales et la politique étrangère peuvent avoir une influence positive sur l'unité canadienne.

Pour que cela se produise un jour, monsieur l'Orateur, il faut que la politique étrangère du Canada se fasse au grand jour. Hélas, ce n'est pas le cas pour le moment. Je ne parle pas simplement de la limite imposée un débat à la Chambre des communes. Il y a d'autres indices du secret excessif qui entoure l'élaboration de notre politique étrangère. Dans son dernier rapport, le vérificateur général remettait en question des paiements de \$508,000 que le ministère des Affaires extérieures avait versés à des propriétaires de pays hôtes. Quand mon collègue le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche) a voulu connaître le nom des pays concernés, le gouvernement a refusé d'en donner les noms. Le gouvernement